

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le lundi 25 novembre 2024 à 17 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 25 novembre 2024 à l'hôtel de ville.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13128-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Achat d'équipements de déneigement pour le camion six roues – Modification à la résolution 13065-09-24
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2025
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 30 rue Beauregard
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Règlement VC-479-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Clermont – Adoption
 - 10.2 Règlement VC-480-24 remplaçant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle – Adoption

11. Comptes

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR CAMION SIX ROUES –
MODIFICATION À LA RÉOLUTION 13065-09-24
RÉSOLUTION N° 13129-11-24**

CONSIDÉRANT la résolution 13065-09-24 autorisant l'achat d'équipements de déneigement pour le nouveau camion six roues de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la liste d'achat des équipements nécessaires pour le camion six roues pour effectuer le déneigement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la liste des équipements à acheter à la résolution 13065-09-24 pour la liste des équipements de déneigements ci-dessous énumérés à Équipements Twin inc. pour un montant total de 51 732 \$ taxes non incluses et que les sommes soient prises au surplus non affecté;

- Benne en aluminium :	22 698 \$
- Flèche de signalisation et gyrophare :	3 000 \$
- Monte-charge :	8 800 \$
- Saleuse 4 vg ³ :	16 026 \$
- Lumière « strobe » :	1 208 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Équipements Twin inc. et à la firme Benoît Côté CPA.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2025
RÉSOLUTION N° 13130-11-24**

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse visant à aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunéré pour réussir la transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre des contributions salariales pour inciter les employeurs à créer de l'emploi pour les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont dépose une demande de subvention pour l'embauche des postes suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Animateur(trice) en sports et loisirs
- Commis au déclasserement de documents

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 30 RUE BEAUREGARD
RÉSOLUTION N° 13131-11-24**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 30 rue Beauregard, lot 3 257 750 du cadastre du Québec afin de réputer conforme l'agrandissement de la propriété en cour arrière à une distance de 4,8 mètres alors que la marge de recul arrière minimale est fixée à 5,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat de la résidence par les propriétaires actuels en 2019, l'annexe arrière existait déjà sous la forme d'une verrière quatre-saisons, mais elle était séparée du reste de la propriété par une porte-patio;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation de la cuisine ont été effectués et que la porte-patio a été retiré entre 2019 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux correspondent plutôt à un agrandissement et assujettissent la pièce aux marges de recul de la zone 139-Ha;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs n'ont pas agi par mauvaise foi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont eu aucune incidence sur l'apparence extérieure de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. que soit acceptée cette demande de dérogation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal **accepte** de la demande de dérogation mineure au 30 rue Beauregard;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1. RÈGLEMENT VC-479-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE CLERMONT - ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13132-11-24**

ATTENDU l'article 331 de la Loi sur les cités et villes qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QU'à la suite de la sanction du projet de loi 57, toute municipalité doit se doter d'un règlement de régie interne des séances du conseil municipal, lequel doit entre autres prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-479-24 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Clermont.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

**10.2 RÈGLEMENT VC-480-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT VC-448-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13133-11-24**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle le 29 mars 2018 à la suite de la modification de l'article 573.3.1.2 de la L.C.V. le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM ou de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités ou les Villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-480-24 remplaçant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION N° 13134-11-24**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 17 h 06.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale